

Le Tunisien

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS INDIGÈNES

ÉDITION FRANÇAISE

ADMINISTRATION & RÉDACTION:
27, boulevard Bab-Menara, TUNIS

Directeur politique : ALI BACH-HAMBA

ABONNEMENTS : un an, 8 francs.
PUBLICITÉ : on traite à forfait.

Au Dar-el-Bey

On parle beaucoup en ce moment de réformes qui auraient été introduites dans l'administration de la justice tunisienne.

Si nos renseignements sont exacts, elles se résument en très peu de chose. On aurait supprimé l'intervention des deux chefs des bureaux civil et pénal, qui, dans toutes les affaires, étaient les intermédiaires entre les présidents des Chambres et le directeur des Services Judiciaires pour le visa des projets de sentence. Les titulaires indigènes de ces deux emplois ont été appelés à d'autres fonctions et remplacés par des stagiaires français, dont les attributions n'auraient pas encore été définies. On aurait, d'autre part, augmenté le nombre des secrétaires chargés du service de l'instruction. Tout cela ayant exigé la transformation des bureaux, on a installé les magistrats des trois Chambres de l'Ouzara dans un local à proximité du Dar-el-Bey.

Telles sont les réformes accomplies, si réformes il y a.

Après les débats de la Conférence Consultative, dont l'ampleur sur la question de la justice témoigne de l'importance que tout le monde attache à la réforme de notre organisation judiciaire, nous nous attendions à un geste plus large et à une initiative plus féconde. On demandait la séparation des pouvoirs, l'augmentation du nombre des magistrats, la création d'une Cour suprême, l'organisation de l'action publique, la promulgation de codes complets, l'institution de cours de droit pour la formation des magistrats : on réclamait surtout la réunion d'une grande Commission, composée de personnalités compétentes, pour étudier, concurremment avec l'Administration, le plan d'ensemble de toute cette réorganisation.

Les déclarations de M. Roy à la Conférence Consultative, quoique exagérément optimistes et tendant nettement à atténuer la faillite du Dar-el-Bey en matière judiciaire, laissaient cependant entendre que le Gouvernement Tunisien était résolu à entrer dans la voie des réformes radicales. Et nous-mêmes, qui venions de critiquer vivement l'administration de M. Roy dans la brochure publiée par notre groupe sur la question de la justice, nous avons accueilli avec une certaine confiance les promesses de l'honorable Secrétaire général du Gouvernement.

Mais rien n'a été entrepris pendant les deux mois qui viennent de s'écouler depuis la clôture de la session de la Conférence, et cette inaction prolongée commence à nous inquiéter. Toutes les questions soulevées et discutées en sont encore au même point. Nous attendons vainement la désignation de cette Commission d'études préalables que tout le monde juge indispensable pour l'élaboration d'un projet de réorganisation de la justice indigène. Bien plus, les deux commissions formées au mois de juin 1909 et chargées de préparer des projets de codes ne se sont plus réunies depuis cette date. Les cours qui doivent être institués et former un embryon d'école de droit pour la préparation des magistrats se transforment en conférences

que fera bientôt aux juges suppléants et secrétaires subalternes de l'Ouzara M. Guyot, directeur des Services Judiciaires, avec l'assistance d'un interprète....

Comme on le voit, le problème posé par nous avec une grande netteté est loin de recevoir une solution satisfaisante; les quelques modifications introduites récemment dans le fonctionnement de certains rouages intérieurs de l'Administration n'en ont point changé les données. La question reste donc entière.

D'ailleurs, il paraît qu'en ce moment on chôme un peu au Dar-el-Bey. M. Roy, depuis la dernière session de la Conférence, se trouve fatigué, et le bruit court avec persistance, depuis quelques jours, qu'il a demandé sa mise à la retraite. Ce haut fonctionnaire est déjà retraité comme ministre plénipotentiaire. Son grand âge et sa vie toute de labeur lui donnent droit au repos.

Il a rendu, au début de l'occupation, de grands services au Gouvernement du Protectorat. Depuis vingt ans il tient les rênes du pouvoir. Les avis sont partagés sur les mérites de son administration. Toutefois, on ne peut nier qu'il fut un travailleur acharné, un homme prudent et de bon conseil, bienveillant et affable. Mais essentiellement conservateur, il a méconnu et contrarié, peut-être sans le vouloir, le travail d'émancipation qui s'opérait depuis une dizaine d'années dans l'esprit des générations nouvelles.

Son successeur aura à envisager la situation à un tout autre point de vue. Les progrès accomplis depuis trente ans nécessitent une orientation nouvelle de l'administration centrale, dont les Services Judiciaires devront inévitablement être détachés pour former une direction autonome, avec un chef compétent et éprouvé.

Le jour où cette amputation aura été effectuée, on pourra dire que la réorganisation de la justice est entrée dans la phase des réalisations.

A. BACH-HAMBA.

BULLETIN

On lira plus loin le discours que M. le Résident Général Alapetite a prononcé il y a quelques jours, à Paris, devant de nombreuses notabilités françaises ayant toutes, en Tunisie, des intérêts plus ou moins considérables.

Ce magistrat exposé de l'œuvre qui incombe à la France en ce pays, au regard tant de la Colonie française que de la population indigène, pourrait, certes, se passer de commentaires. Nous tenons cependant à souligner le passage où, avec la netteté qui est l'une des caractéristiques de son beau talent oratoire, le Ministre s'est attaché à définir l'une des causes — et non la moindre — des difficultés avec lesquelles est aux prises, à chaque instant, le représentant du Gouvernement de la République.

« Les problèmes embarrassants que nous rencontrons sur notre route — a-t-il dit — seraient plus aisés à résoudre si nous y étions aidés par des hommes comme vous, ayant des intérêts en Tunisie, mais vivant dans l'atmosphère française. »

Eh! oui, c'est parce qu'ils ont perdu le contact avec la France que tant de colons, dans l'apreté de la lutte quotidienne pour l'existence, en sont venus insensiblement à renier les traditions d'humanité, de justice et de tolérance dont les avait imbus une éducation démocratique. Déconcertés par les conflits d'intérêts matériels qu'ils n'avaient pas su prévoir, ils n'ont pas tardé à subir l'influence pernicieuse de politiciens qui, érigeant en dogme intangible la prétendue infériorité morale de la population autochtone, s'efforcent à creuser chaque jour davantage le fossé, déjà, hélas! si profond, qui sépare les deux races.

Or, convaincu que la prospérité des deux éléments — dont les intérêts sont, pour tous les bons esprits, parfaitement conciliables — ne peut être que fonction de leur entente sur la base des principes de justice sociale et de solidarité humaine qui sont l'essence même des institutions républicaines, M. Alapetite voudrait voir les « échanges d'idées » se produire plus fréquemment « entre la Tunisie et la métropole ».

C'est un vœu auquel nous nous associons de tout cœur. Aussi bien n'est-il pas douloureux que nous aurions, les uns et les autres, tout à gagner à ce que nos adversaires aillent, un peu plus souvent,.... respirer l'air de France!

La catastrophe sans précédent qui vient de fondre sur la capitale de la France a profondément ému les musulmans de Tunisie.

A la généreuse population parisienne si cruellement éprouvée, et qui, par son calme, sa sagesse et son magnifique élan d'altruisme, vient de donner au monde civilisé un si mémorable exemple, nous envoyons, au nom de nos compatriotes, avec l'expression de notre douloureuse condoléance, l'hommage bien sincère de notre respectueuse admiration.

Au Syndicat des Colons Français en Tunisie

Un dîner amical réunissait, le jeudi 20 janvier, autour de M. Alapetite, un certain nombre de membres du Syndicat des Colons Français en Tunisie, désireux de profiter de la présence à Paris du Résident Général de France à Tunis pour lui témoigner leurs sympathies. Parmi les convives, outre M. P. Leroy-Beaulieu et M. Lévi-Fontaine de Montureux, le dévoué et actif secrétaire général du Syndicat, on remarquait MM. Baldauff, directeur de la Compagnie Générale Française de Tramways et des Tramways de Tunis; Henri Boucher, ancien député, Bonnard, avocat à la Cour d'Appel de Carcassonne; Damart, Ch. Depincé, Henri Dobler, Alfred Dolfus, Joseph Faure, ingénieur civil des Mines, vice-président du Syndicat; Guérard, directeur de la Banque de Tunisie, administrateur de la Société d'Hamam-Lif; comte Alfred de la Roche-Joucauld; Laffitte, colonel marquis de Nadaillac, Maxime Fellé, ingénieur en chef des Mines, directeur général de la Compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa; Charles Picot, vice-président de la Compagnie Bône-Guelma; Prouvot, commandant Roux, administrateur des Chemins de fer et Phosphates de Gafsa; Marcel Ruedel, Henri Savignon, général Toutée, Marcel Trélat, président de la Compagnie Bône-Guelma; Wiriot, administrateur délégué à Tunis de la Compagnie des Ports de Tunis, Sousse et Sfax, etc., etc.

Cette manifestation — dit la *Dépêche Coloniale*, qui en a publié un compte rendu très complet — empruntait un intérêt particulier aux circonstances actuelles et, notamment, au désaccord survenu, à l'occasion de la réforme de la médja, entre la Résidence Générale et

les représentants de la Colonie française de Tunisie à la Conférence Consultative. Il était impossible que les discours échangés à la fin du dîner ne fissent pas au moins une allusion à ce désaccord. Il y avait là, pour les deux orateurs, M. Paul Leroy-Beaulieu, président du Syndicat, et M. Alapetite, une situation qui ne laissait pas que d'être délicate. Ils ont su s'en tirer à leur honneur, avec le tact qu'on pouvait attendre d'eux, en hommes qui savent tout dire et tout faire comprendre sans avoir besoin d'appuyer.

Suit, ici, dans la *Dépêche Coloniale*, un résumé du discours de M. P. Leroy-Beaulieu. La place nous manque pour le reproduire. Notons cependant que l'orateur, tout en cherchant à expliquer la résistance opposée par les colons aux propositions qui leur étaient soumises en vue de la réforme de la médja, a tenu à déclarer qu'il ne fallait pas conclure, de cette attitude, à un antagonisme fondamental entre eux et la population indigène.

Et maintenant, voici, d'après notre confrère parisien, comment s'est exprimé à son tour M. le Résident Général :

A ce discours, vivement applaudi, M. Alapetite a répondu en s'associant tout d'abord à l'hommage rendu par M. Leroy-Beaulieu à la mémoire de M. Georges Picot, conseiller sûr dont l'appui et la sympathie lui étaient infiniment précieux. « Cet homme bon entre tous qui, étant des heureux de ce monde, n'oubliait pas les autres ». Puis, se félicitant de se trouver au milieu des colons tunisiens résidant à Paris, il insiste sur les avantages et la nécessité d'échanges d'idées fréquents entre la Tunisie et la France. « Les problèmes embarrassants que nous rencontrons sur notre route, dit-il, seraient plus aisés à résoudre si nous y étions aidés par des hommes comme vous, ayant des intérêts en Tunisie, mais vivant dans l'atmosphère française. »

Il est d'accord avec M. Paul Leroy-Beaulieu pour reconnaître que nous avons une double tâche à remplir en Tunisie. Nous avons le devoir de travailler à l'accroissement et à la prospérité de la colonie française. Mais nous avons aussi à accomplir, vis-à-vis de la population indigène, une œuvre de protection et de relèvement matériel et moral. La conciliation de ces deux obligations ne laisse pas parfois que d'être chose délicate. Mais lui aussi tient à proclamer bien haut qu'il n'y a pas d'antinomie irréductible entre elles.

Aussi bien la population indigène sait ce qu'elle nous doit; elle apprécie les bienfaits du protectorat français. Elle est consciente des améliorations que nous avons apportées dans sa condition physique et morale par nos œuvres d'assistance médicale, de mutualité, d'enseignement. Elle est témoin de ce que nous faisons pour développer ces œuvres et leur faire produire des résultats plus marqués.

De leur côté, les colons savent qu'ils ont besoin de la main-d'œuvre indigène; qu'elle est la condition même du succès de leurs entreprises et que cette main-d'œuvre leur sera d'autant plus profitable qu'elle sera plus instruite et plus vigoureuse. Ils n'ignorent pas tout ce qu'ils ont à gagner à se concilier la sympathie de nos protégés et qu'on ne fait rien de durable, en colonisation, si, après s'être assuré le concours des bras, on ne s'attache pas à conquérir aussi les cœurs.

Ce n'est pas à dire qu'il ne puisse surgir entre les colons et les indigènes de ces difficultés comme il en naît partout et toujours du contact d'intérêts qui peuvent être occasionnellement opposés, malgré la solidarité qui, au fond, les unit les uns aux autres. Le Résident Général intervient alors pour les départager. Il remplit ainsi son rôle, qui est essentiellement un rôle d'arbitrage.

Et M. Alapetite ajoute, aux applaudis-

sements de l'auditoire : « Grâce aux conseils de collaborateurs expérimentés comme celui que je vois en face de moi — M. Dobler, directeur de l'Office de la Tunisie à Paris — et d'autres, dont vous connaissez le mérite, je crois être actuellement à peu près en possession de ce rôle et en mesure de m'en acquitter utilement. Conscient de mes responsabilités personnelles et de celles que je porte au nom de la France, je compte, pour faciliter ma tâche, sur la confiance des colons et sur la sympathie des indigènes; résolu, d'ailleurs, à ne rien abdiquer d'une autorité que j'estime nécessaire, mais dont je n'entends faire qu'un usage profitable non seulement à ceux-là, mais encore à ceux-ci, convaincu de servir ainsi à la fois la cause de la France et celle de l'humanité. »

M. Alapetite ne doute pas que la conception qu'il a de sa mission ne rencontre l'approbation du Syndicat des Colons et, en particulier, de l'homme éminent dont celui-ci a fait choix pour remplacer M. Georges Picot et qui, dit-il, « appartient à la même famille d'esprits ». S'expliquant au sujet des difficultés financières signalées par M. Paul Leroy-Beaulieu, il convient qu'elles sont réelles. Toutefois, il ne faut rien exagérer. On a dû entreprendre beaucoup de choses. Au lieu d'échelonner les sacrifices on les a faits tous en même temps. De là une gêne qui, grâce aux ressources naturelles de la Tunisie, sera, il l'espère, de courte durée. En attendant qu'elle ait pris fin, la prudence commande de stopper.

Il faut se féliciter d'ailleurs que la tâche à laquelle la Tunisie a eu à faire face ait été rendue moins lourde grâce au concours des sociétés privées qui sont allées porter dans la Régence leur activité et leurs capitaux et n'ont pas craint d'assumer une œuvre qui se serait, de toute façon, imposée au Gouvernement français. Et, puisqu'il en a l'occasion, M. Alapetite tient à dire bien haut tout ce que la Tunisie doit aux premiers colons, à ces hommes entreprenants qui ont rêvé de refaire le « grenier de Rome », donnant ainsi un exemple salutaire aux activités qui languissent ou qui sommeillent des deux côtés de la Méditerranée. « Ce sont, dit-il, des courageux que j'honore : je les remercie au nom de la Tunisie et au nom de la France! »

Il voudrait que la voie qu'ils ont ouverte fût suivie davantage. Il voudrait voir s'établir entre la France et la Tunisie des échanges plus fructueux. En se retrouvant sous la pluie de Paris, le lendemain du jour où il avait quitté Paris en soleil, il s'est pris à regretter que ceux de nos compatriotes auxquels il est donné de jouir des douceurs de l'hiver tunisien ne fussent pas plus nombreux. La Tunisie mérite d'attirer non seulement ceux qui voyagent pour leurs intérêts, mais aussi ceux qui voyagent pour leur plaisir ou pour leur santé. Elle doit être à la fois un pays d'affaires et un pays d'agrément. Pour réaliser cette transformation, M. Alapetite fait appel aux capitaux et à l'esprit d'initiative de nos compatriotes. Et il termine en portant la santé de la Colonie française, de toute la Colonie française de Tunisie.

Les applaudissements qui ont accueilli ce discours ont — dit en terminant la *Dépêche Coloniale* — montré à l'orateur que son auditoire était en complète communauté de sentiments et d'opinions avec lui. Il y a eu des témoignages d'approbation, émanant d'hommes dont on ne peut dire qu'ils ne connaissent pas la Tunisie et n'y ont pas d'intérêts, de quoi l'affirmer, s'il en avait besoin, dans la conception élevée qu'il a du rôle du représentant de la France à Tunis.

Après le drame, le vaudeville. M. de Carnières ayant crié, ragé, bavé, toute l'année, perdit la voix et s'assoupit. Durant son sommeil, le vieillard grincheux fait un rêve folichon, mais d'une folichonnerie de maboul! Il nous le raconte tout au long dans les six premières colonnes de son journal.

Tout d'abord, c'est la France livrée à l'anarchie : Grève générale. Plus de gouvernement, plus d'armée fidèle. Le Président de la République en fuite, déguisé en marchand de nougat. A cette vision M. de Carnières exulte : Quelle vengeance ! La voilà bien l'œuvre de la République ! Ah ! la gueuse !

Soudain il s'assombrit : il se rappelle ses rissettes à Marianne...

Mais une autre vision efface bientôt ce pénible souvenir de sa duplicité d'antan. Le spectacle qui s'offre à lui est encore plus réjouissant. C'est une fantasmagorie impossible qui se déroule devant ses yeux comme un film de cinématographe où les images les plus hétéroclites se meuvent et se confondent dans un désordre déconcertant.

La Tunisie en révolution, puis en république; le massacre des Juifs, un comité Union et Progrès, une escadre de la République ottomane mouillée à La Goulette, le pays saccagé, ruiné, la tombe du grand personnage que fut de Carnières violée et ses cendres jetées aux quatre vents. Un touriste allemand cherchant en vain le domaine de Soliman et tombant sur les vestiges du château de M. de Carnières. Deux bergers, jouant de la flûte, lui content la légende du seigneur de Soliman. L'un dit qu'il fut un diable (chitane), l'autre soutient qu'il fut radjel melih (brave homme). Et enfin, se détachant sur le fond du tableau, une série de cadavres représentant les adversaires politiques de M. de Carnières : Zaouche assassiné, Béchir Sfar étranglé, Bach-Hamba gisant à côté d'une tasse de « mauvais café », Guellaty empalé. Et M. de Carnières jubile.

En voulant battre des mains, il se réveille. Il est gai, il vient de pénétrer les mystères de l'avenir, et il écrit l'histoire de la France et de la Tunisie en l'an de grâce 2000.

Nous connaissons depuis longtemps le de Carnières-Ronchonneau; le dernier numéro du Colon nous révèle un de Carnières léger, spirituel, j'allais même dire aimable... Un seul trait de son caractère reste le même : sa vanité incommensurable. Il parle de lui-même vivant ou mort. Il veut à tout prix léguer son nom à l'immortalité. Ainsi soit-il!

A. B. H.

Destinées Algériennes ... et Tunisiennes

Sous le titre : « Destinées Algériennes », notre confrère et ami Victor Barrucand fait, dans l'Akhbar du 23 janvier, des réflexions d'une incontestable justesse dont il souligne lui-même la portée bien tunisienne :

Il a paru récemment, dans l'Opinion, sous le titre : « Le Peuple Algérien », une étude de M. Louis Bertrand dont nous avons eu connaissance par des extraits télégraphiques assez copieusement.

S'il existe un jour, dit M. Louis Bertrand, une nation dans l'Afrique du Nord, le noyau en sera formé par nos colons, à quelque nationalité européenne qu'ils appartiennent, et si on parle aujourd'hui d'un peuple algérien éventuel, c'est de celui-là et de celui-là seul qu'il peut être question.

N'en déplaise à M. Louis Bertrand, cela n'est rien moins que démontré. On a, au contraire, toutes les raisons de croire que les races qui ont peuplé l'Afrique du Nord, et qui ne sont pas en décroissance, continueront leur fonction de peuplement.

Le soleil et la terre sont des raisons irréfutables. et quand on se trouve en présence de populations acclimatées, fortes et prolifiques, qui jusqu'à ce jour ont pu vivre et se développer dans des conditions très précaires, il n'y a aucune raison de croire qu'elles disparaîtront dans des conditions plus favorables.

Autant il nous paraît intéressant de rapprocher les indigènes de la grande famille française, de les relever jusqu'aux conditions de la civilisation moderne et de les associer à notre vaste effort national, autant il nous paraît puérid d'affirmer que les émigrés européens suffiront seuls à constituer un peuple nouveau.

Citons encore M. Louis Bertrand pour qu'on ne nous accuse pas de lui prêter des intentions :

Aujourd'hui, dit-il, deux groupements indigènes sont en présence sur le sol algérien, pour ne pas dire qu'ils sont aux prises : d'un côté, la

grande masse inorganique des indigènes; de l'autre, le petit peuple latin, de beaucoup plus actif et plus intelligent, où les nôtres forment un contingent considérable, où l'esprit français est l'élément directeur. Sans prononcer d'exclusion contre personne, sans rebuter aucune bonne volonté, il est trop évident que c'est sur ce dernier que nous devons nous appuyer.

Malgré tout, la situation n'est pas nette, et entre ces deux groupements opposés le rôle modérateur de la métropole est singulièrement délicat : si confiants que nous soyons dans le loyalisme de nos Algériens, la plus élémentaire prudence nous conseille de les ménager. Evitons de les froisser ou de les alarmer, soit en témoignant une sympathie sentimentale et injustifiée à leurs adversaires irréductibles, soit en adoptant des mesures qui risquent de les mettre en état d'infériorité vis-à-vis d'eux.

Voilà donc un écrivain français qui juge expédient, pour les besoins de sa démonstration, de constituer les Européens et les indigènes en adversaires irréductibles. On ne saurait être à la fois plus inexact et plus impolitique.

Tout d'abord, il apparaît bien que si l'association des races est difficile, l'association des intérêts s'impose aux uns et aux autres. Or, les intérêts finissent toujours par déterminer les sentiments.

Le jour où les indigènes algériens et tunisiens auront compris que la France n'est pas leur ennemie, le jour où l'élément européen sera intimement persuadé qu'il ne doit pas lutter contre les indigènes, mais travailler à leur perfectionnement, l'Afrique du Nord entrera dans la voie de son plus grand développement, ce qui n'implique nullement la diminution des qualifications composantes.

Alors, le peuple algérien aura pris conscience de sa vérité naturelle. On ne verra plus dans une opposition cruelle un groupe dominateur et une masse dominée. Les mérites des uns auront servi à faire valoir les forces des autres. Un ensemble harmonique, façonné de mille dispositions et de vertus profondes, apparaîtra avec ses caractères originaux et constituera vraiment le peuple algérien qu'on peut attendre de l'avenir.

Tout ce qu'on a su dire ou écrire de l'Islam irréductible pourrait aussi bien être entendu des autres religions. Le seul fait qu'on puisse être à la fois Français et catholique suffit à démontrer qu'on saura véritablement devenir Français sans cesser d'être musulman.

Ah! sans doute, il nous faudra modifier sur plusieurs points les anciens codes, les ordonnances sociales et les traditions. La France de nos ancêtres avait été constituée sans prévoir qu'un jour elle annexerait tant de millions d'hommes qui n'ont pas puisé l'essence de leur moralité aux mêmes sources que nos pères.

Le problème de sociologie qui s'indique dès aujourd'hui dans l'Afrique du Nord est, certes, un des plus passionnants qui puissent tenter la nature en marche. Mais la confiance que nous avons dans le génie français nous porte à affirmer que nous saurons résoudre les plus grandes difficultés et surmonter tous les obstacles.

Aussi bien, la division de l'Algérie en deux « çofs » ennemis qui nous est indiquée par M. Louis Bertrand nous apparaît-elle comme un aveu d'impuissance politique auquel, pour notre part, nous refusons de souscrire.

Ce que nous savons de l'Algérie, la conscience très nette que nous avons de ses nécessités et de ses besoins, nous porte à affirmer qu'il y a place ici pour les Européens et pour les indigènes. Et c'est parce que ce point de vue nous paraît à la fois plus humain et plus scientifique, que nous le déclarons plus français et plus républicain.

La conception si étroitement nationaliste de M. Louis Bertrand n'a que faire en Afrique. Il serait si simple, quand on veut garder les qualités du terroir natal, de ne pas déraciner la plante pour la porter sous d'autres latitudes!

L'idée qu'on peut se faire d'une grande nation n'est pas celle d'un petit groupe ethnique. La formation même de la France le démontre assez. Il n'est pas vrai de dire que nous sommes un peuple exclusivement latin. Il y avait sans doute, à l'origine, autant de différence entre les sol-

dat de César, les Arvernes et les Celtes qu'entre les colons algériens, les Arabes et les Kabyles. Par la force des siècles et de l'éducation, les éléments les plus disparates ont réalisé la nation la plus unifiée. Serions-nous donc arrivés à notre apogée, c'est-à-dire au commencement de notre décadence ?

Non, ce qui fut vrai dans le passé n'a pas cessé d'être la doctrine de l'avenir, et ce serait porter contre notre pays une bien grave accusation que de le croire incapable d'accomplir ses destinées en Afrique par l'association des races.

LE POISSON DU BAHIRA

Plusieurs de nos confrères, le Républicain notamment, mènent en ce moment une vigoureuse campagne contre le renouvellement éventuel de la concession impartie à la Société des Pêcheurs Réunis pour l'exploitation de la pêche dans le lac de Tunis.

Cette concession devait prendre fin le 3 mars prochain. Le contrat aurait dû être dénoncé le 3 décembre 1909. Il ne l'a pas été à cette date dans les formes d'usage. Il serait néanmoins, assure-t-on, aux termes d'une correspondance remontant à plusieurs mois, virtuellement et valablement résilié.

Dans cette hypothèse, que va-t-il se passer? L'Administration procédera-t-elle à une nouvelle adjudication, ou traitera-t-elle de gré à gré, soit avec la Société des Pêcheurs Réunis, soit avec tel ou tel groupe qui serait, paraît-il, d'ores et déjà disposé à prendre, à des conditions plus avantageuses pour les finances publiques, la succession de cette dernière? Ou bien encore, va-t-on se décider à décréter la liberté de la pêche dans le lac Bahira?

C'est, croyons nous, cette dernière solution qui aurait le plus de chances d'être approuvée par l'opinion publique. La suppression des bordigues — que les défenseurs des Pêcheurs Réunis s'attachent à représenter comme devant amener à brève échéance le dépeuplement du lac — n'inspire aucune appréhension aux personnes établies depuis longtemps dans le pays, encore moins aux professionnels de la pêche. Quand il n'y avait pas de bordigues, on pêchait déjà dans le lac d'énormes quantités de poisson. Il est, d'autre part, établi que le mode adopté par les Pêcheurs Réunis pour l'utilisation de leurs installations — la fermeture des passes en février et mars — ne tient aucun compte des mœurs particulières aux différentes espèces, dont les unes, pour déposer le frai à la mer, émigrent en mai, d'autres en juillet, d'autres même en août et septembre.

Mais, sans nous appesantir sur le côté technique de la question, nous dirons que, quelle que soit la solution à intervenir, il importe au premier chef que des mesures énergiques soient prises pour sauvegarder les intérêts des consommateurs.

Longtemps le poisson fut, à Tunis comme dans toutes les villes du littoral, pour une catégorie très nombreuse de gens de toutes nationalités, le fond de l'alimentation quotidienne. Or, par suite tant de l'exportation intensive à laquelle se livre la Société des Pêcheurs Réunis que de l'habitude qu'elle a prise, pour maintenir ses prix aussi élevés que possible, de rationner la consommation locale; par suite aussi des agissements de quelques accapareurs qui ont mis le Murché en coupe réglée, le prix du poisson a, depuis quinze ans, à tout le moins quintuplé. Et c'est ainsi qu'une denrée éminemment saine et nutritive, dont les eaux tunisiennes sont à même de fournir en quantités prodigieuses, est, à l'heure actuelle, hors de la portée non seulement des petites bourses, mais même des bourses moyennes!

Ce renchérissement inouï du poisson, coïncidant avec le renchérissement général de toutes choses, est une véritable calamité pour le prolétariat tant indigène qu'euro péen. Aussi voulons-nous croire que M. le Ministre Général Atapètte, dont la sollicitude pour les déshérités du sort s'est si souvent et si hautement affirmée, saisira l'occasion qui lui est offerte de mettre, une fois pour toutes, fin à un

état de choses grâce auquel quelques personnes ont pu édifier des fortunes considérables, mais que la conscience publique considère à bon droit comme scandaleuse.

ÉCHOS

La mort de Mme Machuel

Votre li dernier ont eu lieu à Radès, au milieu d'une affluente considérable de parents et d'amis auxquels s'étaient joints de nombreux représentants des différentes administrations du Protectorat, les obsèques de Mme Machuel, ravie par une mort subite à l'affection des siens.

Dans cette douloureuse circonstance nous prions M. Machuel, directeur honoraire de l'Enseignement public, et toute sa famille d'agréer l'expression de notre bien vive et bien sincère condoléance.

Une œuvre intéressante

Sous le titre *L'Invasion de la France et le siège de Saint-Dizier par Charles-Quint en 1544*, M. Albin Rozet, député de la Haute-Marne vient de publier, en collaboration avec M. J.-F. Lembey, ancien professeur, un volume de près de huit cents pages qui apporte une importante contribution à l'histoire de la France, et plus particulièrement de la province champenoise, au XVI^e siècle.

Cette œuvre, qui se recommande autant par la richesse que la solidité de la documentation que par l'élegance du style, fait le plus grand honneur à notre éminent ami. Qu'il nous soit permis de lui adresser, à ce propos, de bien chaleureuses et bien sincères félicitations.

Nécrologie

Le mercredi 26 janvier, ont eu lieu, au milieu d'une très nombreuse affluente, les obsèques de M^{lle} Snadly, sœur de notre ami M. Salem Snadly, secrétaire-intervente au Tribunal civil de Grombalia, enlevée à l'affection des siens à l'âge de treize ans.

Dans leur douloureuse épreuve, nous prions M. Salem Snadly et tous les siens d'agréer l'assurance de notre bien vive sympathie.

La Direction des Services judiciaires vient d'éprouver une grande perte en la personne de M. Béji bel Agha, secrétaire à la Section civile de cette Administration, décédé jeudi dernier après une courte maladie.

M. Béji bel Agha, dont les mérites professionnels étaient encore rehaussés par une exquise courtoisie, avait conquis rapidement l'estime de ses chefs et la sympathie de tous ses collègues.

A sa famille et à ses nombreux amis nous envoyons l'expression de notre profonde condoléance.

Départ

Hier s'est embarqué pour la France notre ami M. Salah Djomal, qui se rend à Roubaix et à Tahir Djamal, pour faire aux fabriques de ces deux villes d'importantes commandes de draps et d'étoffes diverses destinées au magasin qu'il a ouvert récemment au souk El-Bey.

En lui souhaitant un heureux voyage, nous ne pouvons que le féliciter de sa courageuse initiative.

Concours aux Finances

Un concours pour l'admission aux emplois de commis et collecteur du cadre indigène dans l'Administration des Finances aura lieu à Tunis le 1^{er} mars prochain.

Les conditions d'admission à ce concours, ainsi que les avantages attachés aux emplois dont il s'agit, sont énumérés dans une note qu'a publiée, le 1^{er} février courant, la *Dépêche Tunisienne*.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Duthil de la Tuque, dans la *Revue Diplomatique*, sous le titre : « Mauvaise méthode de colonisation » :

Nous avons adopté un système de colonisation tout à fait défectueux : dans les pays conquis, nous nous sommes empressés d'importer nos coutumes et nos lois, que nous avons imposées à des peuples dont la civilisation ne pouvait, du jour au lendemain, en comprendre le mécanisme.

L'autre part, dès le début de la conquête, nous avions la prétention de retirer de la colonie des bénéfices, ou tout au moins les recettes capables de payer à tous les frais le notre administration, l'établissement de douanes, de monopoles, l'impôt de toute nature, nous sommes allés jusqu'à frapper d'une taxe les étrangers établis ou venant dans nos colonies, dont la plupart manquent de bras.

Et l'indigène a payé avec une loquable résignation!

Qu'on ne dise, ce n'est pas le lourd poids des charges fiscales qui l'éloigne de nous, c'est surtout, et presque uniquement, la façon brutale dont nous le traitons, et aussi, l'éloignement systématique où nous le tenons de toute collaboration avec nous.

Ces peuples, que nous éduquons chaque jour, ont fini par comprendre qu'ils jouaient un rôle de dupes. Pour eux, nous sommes l'étranger, et il est bien compréhensible qu'ils soient froissés de ce procédé qui consiste, de notre part, à s'ériger en maître absolu et despote dans un pays que nous n'occupons que par la force.

Il n'y a pas jusqu'en Tunisie, où nous sommes en présence d'un peuple civilisé et d'une instruction supérieure, où on ne constate un certain mécontentement. Là aussi, nous appliquons une méthode de colonisation défectueuse.

Dans ce protectorat, composé de races diverses : indigènes, musulmans, juifs, Italiens, Grecs, nous, les protecteurs, n'avons pas encore, depuis de longues années d'occupation, organisé la justice d'une façon pratique, ni même assuré la division de la propriété rurale et sa légitime possession.

Tout est encore à faire en Tunisie, et si je voulais montrer et démontrer les lacunes qui restent encore à combler dans ce beau protectorat, un volume n'y suffirait pas....

De « Mirador », dans la *Presse Coloniale* :

J'ai entendu citer ce mot de Balzac : « Si la presse n'existait pas, il ne faudrait pas l'inventer ».

Mais, sous la Restauration, la presse, on le connaît, n'était pas en odeur de sainteté. Rappelons-vous la loi qui fut proposée contre elle en 1827. Casimir-Perier proposa ironiquement de la remplacer par un seul article : « L'imprimerie est supprimée en France ». Ce fut pis encore sous le second Empire : autorisation préalable, cautionnement, timbre, avertissement, suspension, suppression par voie administrative, etc., etc. Sous le maréchal de Mac-Mahon — j'ai connu ce régime — les journaux passaient également de mauvais quarts d'heure. C'était l'époque où cet extraordinaire M. de Gavarnie disait de la liberté de la presse : c'est la plus fausse et la plus dangereuse des manifestations de la pensée humaine!

Tout cela me revenait, à l'instant, à la mémoire en lisant un article de la *Tunisie Française* où notre confrère se plaint amèrement qu'on se soit départi, vis-à-vis de nos protégés, « de la fermeté et de l'énergie relatives » qu'on avait montrées naguère vis-à-vis d'eux.

« On les a, notamment, laissés créer une foule de journaux de langue arabe; on a été plus loin, pour leur permettre de communiquer directement avec le public français; on n'a pas mis obstacle à la fondation par le parti jeune-tunisien d'un organe de langue française qui est bien le monument le plus parfait d'hypocrisie que nous connaissions ».

Ces dernières lignes visent incontestablement le *Tunisien*, organe des intérêts indigènes, journal que nous avons eu souvent l'occasion de citer, et dont nos lecteurs ont pu apprécier l'absolue correction, l'excellente tenue, l'irréprochable loyalisme.

Le *Tunisien* ne fait pas seulement honneur à ceux qui l'écrivent. Il honore aussi toute la presse française. Et, à lui seul, il est la preuve qu'un jour pourra venir où tout un peuple nouveau, sorti de ce creuset de l'Afrique du Nord, saura exprimer en français des sentiments de plus en plus français.

C'est dire avec quelle tristesse nous voyons un des principaux organes de la Colonie s'élever contre la liberté de la presse en Tunisie. Cela prouve un état d'esprit déplorable. Cela prouve que, s'ils en étaient les maîtres, les outranciers de cet « esprit colon » s'efforceraient d'établir en Tunisie et ailleurs un tel régime de compression, aboutissant à de telles injustices, que nous en arriverions — comme l'Espagne — à perdre tout notre domaine d'outre-mer!

Du *Courrier de Tunisie* :

...Pauvre M. de Carnières ! C'est égal, il doit bien rire en-dessous en écrivant ses belles tirades sur « la fin de la Colonie française ». Nous ne le croyons pas, quoi qu'il en dise, assez naïf pour penser ce qu'il écrit. Il juge in petto que le règne des réactionnaires tire à sa fin en Tunisie... peut-être, et nous comprenons fort bien que cette perspective dont nous, républicains, nous nous réjouissons, lui fasse mal au cœur. Mais qu'il comprenne dans les réactionnaires tout la Colonie française, non ! là, il exagère!

Pleurez, Monsieur de Carrières, pleurez votre influence d'antan. Mais n'essayez pas de faire prendre le change à la Colonie française! Quoi que vous en pensiez, cette Colonie n'est pas près de sa fin; elle ne pense pas à mourir, mais elle veut vivre, au contraire, pour affirmer toujours de plus en plus, sur cette terre d'Afrique, son idéal français, sa foi généreuse et robuste!

Vos sophismes arabophobes ont pu égarer momentanément quelques-uns d'entre nous; votre talent, si mal employé, a pu en attirer d'autres; mais croyez bien que la grande masse des Français de Tunisie s'inclinera avec respect devant la décision prise, par elle qu'elle sent, au fond d'elle-même, que c'est en question d'équité. Elle sait, la Colonie française, que l'homme qui dirige nos affaires, au quai d'Orsay, est trop au courant des choses tunisiennes pour avoir pris cette décision à la légère et sans avoir bien pesé tous les arguments en présence.

L'Enseignement primaire des indigènes

RAPPORT présenté au Congrès de l'Afrique du Nord, tenu à Paris du 6 au 10 octobre 1908, par M. KHARALLAH BEN MUSTAPHA, interprète traducteur assermenté près le Tribunal mixte immobilier de Tunisie.

SUITE (I)

VI L'ÉCOLE FRANCO-ARABE

Non celle ainsi appelée par la Direction de l'Enseignement, parce que plus particulièrement fréquentée par des élèves musulmans, mais celle où indigènes et Européens doivent se rencontrer pour apprendre, dès l'enfance, à se connaître et à sympathiser, à la faveur de cette vérité qu'un peuple est vraiment supérieur à un autre par son éducation et non par sa force ou sa richesse, sa nationalité ou sa religion.

Le programme de cette école doit tenir compte de ce vœu de toute la partie éclairée de la société musulmane de ce pays, vœu qui s'exprime et se résume en cette formule: *instruire en français, enseigner la langue arabe.*

1° Instruire en français, parce que l'enfant indigène qui veut s'asseoir sur les mêmes bancs que l'enfant européen ne peut logiquement demander qu'on instruisse tout le monde dans sa langue; parce qu'il a grand intérêt à rapprocher sa mentalité de celle de son protecteur; parce qu'enfin, quand il est en contact avec l'Européen, il n'y a pas pour lui un autre moyen de lutter sur le terrain économique et de conserver sa place dans son propre pays;

2° Enseigner l'arabe, c'est-à-dire l'arabe littéraire, parce que l'indigène le considère comme le complément de son individualité, qu'il tient à ne pas perdre; comme l'instrument de sa religion, à laquelle il est et veut rester attaché; comme le lien qui l'unit tant au passé, dont il a lieu d'être fier, qu'au monde musulman, avec lequel il n'a nullement l'intention de rompre; comme, enfin, le moyen de se maintenir dans le milieu auquel il appartient par treize siècles de traditions et dont il ne saurait se séparer sans risquer de rester comme désaxé et désorienté, entre les deux sociétés arabe et française, objet du mépris de l'une et de la défiance de l'autre.

Il sait bien que cet arabe littéraire est en retard sur les langues européennes et qu'il s'est atrophie par défaut de culture, et non parce que langue à déclinaisons; mais il sait bien aussi que, depuis quelque temps, cet arabe a déjà brûlé bien des étapes dans certains pays, comme les Indes, la Syrie, l'Égypte, et qu'il possède une riche littérature qui compte parmi les plus belles productions de l'esprit humain.

Au reste, il le considère, cet arabe littéraire, comme sa langue maternelle, et il dit, avec le philosophe Paulsen: « Il est infiniment cruel d'arracher à un peuple sa langue maternelle, cela équivaut presque à arracher sa langue à un individu. »

Et qu'on ne vienne pas lui dire que l'arabe vulgaire, qui a sur l'autre l'avantage d'être parlé, pourra en tenir lieu. D'abord, cet arabe vulgaire ne s'écrit pas, n'a encore rien produit et semble même impropre, par suite de son vocabulaire restreint, à l'expression des idées abstraites et des sentiments élevés. Ensuite, il n'est pas le même partout: il diffère d'un pays à un autre, souvent d'une région à une autre. Enfin, il s'altère de plus en plus par suite des mots étrangers qui s'y introduisent. C'est ainsi que l'arabe parlé en Algérie est farci de mots français, italiens, espagnols, toujours estropiés.

Mais cette école franco-arabe, telle que l'indigène éclairé la conçoit et la réclame, n'est pas sans soulever certaines objections. On prétend, en effet, que l'enfant indigène est *malpropre et immoral*, que même sans cela, *arrivant à l'école sans savoir un mot de français, il doit nécessairement entraver la marche de la classe au préjudice des petits Européens*, et qu'ainsi la co-éducation n'est ni sans danger ni sans inconvénients pour les petits Français.

1° L'enfant indigène est malpropre. — Mon Dieu, l'on ne peut nier que dans certains centres ou henchirs dépourvus d'eau, la propreté laisse à désirer. Mais, dans les villes, dans les villages où il y a un bain maure et même dans les fermes où il y a seulement de l'eau, il est excessif de dire que l'enfant musulman soit si sale que son contact devienne gênant. D'ailleurs, est-on

sur que partout, en Europe, la propreté soit impeccable, que, par exemple, les fils de paysans, dans certaines campagnes, soient à l'abri de tout reproche sous le rapport de la propreté? Il semble donc que ce ne soit pas là une raison suffisante pour empêcher deux éléments appelés à vivre côte à côte, de s'unir dès l'enfance. Il suffit, pour admettre et conserver l'enfant indigène à l'école franco-arabe, d'exiger de lui qu'il soit et reste propre.

2° L'enfant indigène est immoral. — Oh! l'on ne peut vraiment laver tous les indigènes, sans exception, de ce reproche. Il y en a, en effet, qui sont affligés de certains vices. Mais combien sont-ils? Incontestablement, ils forment une très infime minorité. Seulement, ce qui permet de généraliser, c'est le langage licencieux que tiennent les petits voyous dans la rue. L'on peut affirmer que la grande majorité des enfants se recommandent par la régularité des mœurs. Pour s'en convaincre, il suffit d'interroger MM. les membres du corps enseignant, dont l'impartialité est au-dessus de tout soupçon.

Il s'agit, en somme, non de vices de race, comme on le prétend, mais de vices individuels qu'une bonne éducation et une surveillance vigilante peuvent, en peu de temps, faire disparaître. D'ailleurs, peut-on, en toute franchise, prétendre que l'enfance en Europe et en Amérique ne prête à aucune critique, du côté de la conduite et de la moralité? Donc, au lieu d'exagérer et de généraliser pour éloigner les indigènes des Français, on ferait mieux de s'en rapporter à MM. les instituteurs, qui sont à même d'assurer, chez l'enfant, le triomphe des bons penchants sur les mauvais.

3° L'enfant indigène qui ne sait pas un mot de français en arrivant à l'école, entrave la marche de la classe. — C'est là, en toute vérité, une objection sérieuse. Mais, examinée par les gens les plus compétents en matière d'enseignement, elle n'a pas paru de nature à rendre impossible la co-éducation.

Voici ce qu'en pense M. Vaudaine, rapporteur de la commission chargée par « l'Amicale des Instituteurs de Tunisie », d'élaborer un rapport sur la question de l'enseignement du français dans les écoles franco-arabes: « Selon nous, dit-il, l'école franco-arabe idéale devrait réunir, dans un même local, les Français et les indigènes. Les Français y seraient répartis entre les quatre cours d'une école primaire ordinaire et suivraient exactement, dans leurs études, les programmes des écoles primaires de France; quant aux indigènes, étant donné qu'ils ne connaissent généralement pas un mot de français à leur arrivée en classe, ils seraient mis à part et constitueraient un cours préparatoire, divisé en trois années, au bout desquelles ceux d'entre eux qui auraient appris à suffisamment bien parler et comprendre le français, seraient admis à continuer leurs études avec les Français du cours moyen.

« En d'autres termes, l'école franco-arabe, telle que nous la rêvons, se composerait, jusqu'au cours moyen, de deux écoles parallèles qui fonctionneraient à partir de ce cours.

« Voici maintenant quelques-unes des considérations sur lesquelles nous nous sommes basés pour adopter cette organisation.

« En premier lieu, nous estimons (et en cela nous sommes d'accord avec la presque unanimité de ceux que ces questions préoccupent) que l'Etat a le devoir de donner aux Français et aux indigènes un enseignement primaire absolument identique, quant au fond: or, étant donné la différence primordiale profonde qui existe entre les deux éléments, il est évident que cette nécessité de donner à tous un enseignement identique impose l'obligation de faire suivre, aux uns et aux autres, pendant un certain temps, les mêmes cours dans les mêmes classes.

« D'autre part, une deuxième raison, d'une portée plus haute, milité aussi en faveur de la réunion, à l'école, des Français et des indigènes: c'est la nécessité où nous nous trouvons, pour assurer notre prépondérance dans l'Afrique du Nord, de modifier la mentalité des indigènes et de la rapprocher le plus possible de la mentalité française; or, il est indéniable aussi qu'à cet égard, l'influence de la co-éducation à l'école contribuera certainement, pour une grande part, à l'obtention de ce résultat.

« Enfin, considérée au point de vue simplement budgétaire, on voit que cette combinaison serait également fort avantageuse, car elle permettrait de ne construire qu'une seule école dans un grand nombre de centres de l'intérieur... »

Donc, aucune des raisons données ne paraît être un réel obstacle à la création de l'école franco-arabe pour la co-éducation des divers éléments de la société tunisienne.

Mais il y en a d'autres qui visent moins la co-éducation que l'instruction même des indigènes en français. Cette instruction, dit-on, fait de l'indigène le concurrent du Français, qui doit recueillir le fruit des sacrifices faits par la France dans ce pays. Elle en fait aussi un *quémendeur d'emplois* qui, éconduit, se transforme en mécontent et même en ennemi. Elle le corrompt, puisqu'il ne prend généralement que les mauvais côtés de la civilisation européenne. Elle le rend en tout cas difficile à gouverner.

1° Cette instruction fait de l'indigène le concurrent du Français. — L'on ne saurait faire l'injure à la France de supposer qu'en plantant son drapeau tutélaire dans ce pays, elle n'ait eu d'autre but, pour faire de la place à ses propres enfants, que de réduire l'indigène à la misère par une restriction progressive des moyens d'existence. A s'en rapporter aux déclarations sincères de ses hommes politiques et de ses différents représentants, elle s'est volontairement donnée la noble mission de relever matérielle-

ment et moralement les indigènes de Tunisie. Si, d'autre part, on jette un coup d'œil sur son histoire, on constate qu'elle n'a jamais cherché à abaisser les peuples faibles ou en retard pour mieux les exploiter, et qu'au contraire son génie bienfaisant leur a apporté la lumière et le bien-être. Consentira-t-elle à faillir à sa tâche, à mentir à son passé, à contrarier les tendances naturelles de son génie? Rien ne permet de le supposer; rien n'autorise à le penser.

D'ailleurs, quand on examine la situation actuelle, on voit bien que ce n'est pas l'indigène musulman qui encombre le commerce, l'industrie, les carrières libérales. Dès lors, pourquoi craindre sa concurrence plutôt que celle des autres éléments de la société et l'exclure de la lutte pour la vie? En droit et selon toute logique, ne doit-il pas avoir sa place dans le pays de ses ancêtres et concourir à sa régénération? Le condamner à voir prospérer les autres, restant lui-même dans la misère, serait une injustice flagrante, sûrement indigne de la grande République libérale. La France doit retrouver ses sacrifices, cela va sans dire, dans la prospérité de ses propres enfants. Mais elle doit les retrouver aussi dans l'honneur et la gloire de réveiller à l'activité et de rappeler au bien être un peuple qui se complait dans la vie contemplative et qui est menacé de rester toujours hors la civilisation.

2° Cette instruction fait de l'indigène un *quémendeur d'emplois* qui, éconduit, se transforme en mécontent et en ennemi. — Il y a là une exagération manifeste. D'abord, tous les jeunes Tunisiens qui sortent des écoles ne sollicitent pas des places; il y en a qui cherchent leurs moyens d'existence dans le commerce, l'industrie et surtout dans l'agriculture. Mais il est des postes qui ne peuvent être occupés que par l'indigène ayant une égale connaissance de l'arabe et du français. Vouloir l'en écarter serait lui enlever son droit indéniable de participer à l'administration de son propre pays. D'ailleurs, sa collaboration jusqu'ici a été loyale et féconde. Pourquoi alors s'en priver? Sans doute, le jeune homme instruit en français qui lit dans un avis de concours que pour s'y présenter il faut être de nationalité française, n'est pas content et ne saurait l'être. Mais cela est sans conséquence, car son instruction, qui lui a donné une idée nette de la France, lui fait faire bon cœur contre mauvaise fortune et espérer une accentuation prochaine de la politique nouvelle inaugurée dans les colonies. Tandis que l'indigène ignorant et crédule voit dans le Français son propre ennemi et celui d'Allah et vit dans l'attente du maître de l'heure qui doit, tôt ou tard, surgir d'un point de Maroc pour exterminer l'infidèle et en débarrasser l'Islam.

3° Cette instruction corrompt l'indigène, puisqu'il ne prend généralement que les mauvais côtés de la civilisation. — L'exagération est ici plus manifeste. De ce que quelques jeunes gens n'ont pas pu ou su tirer parti de leurs études et se sont laissés aller au jeu, à l'alcoolisme, etc., faut-il s'en prendre à l'instruction française et la présenter comme nuisible à l'indigène? On voit aujourd'hui des personnes instruites en arabe ou complètement illettrées, jouer et boire. Il convient donc de mettre ces mauvaises habitudes sur le compte d'une éducation première dont l'instruction n'a pu combler les lacunes, ou d'une volonté trop faible pour assurer ce que les Anglais appellent le *self control*, la domination de soi-même. Il faut dire, à l'avantage de l'instruction française, qu'il y a aujourd'hui, dans les administrations et ailleurs, un grand nombre de jeunes gens qui, par leur probité, leur caractère et leurs mœurs, inspirent la confiance et l'estime.

(A suivre.)

TR. HOOGSTMA. — ENCYCLOPÉDIE DE L'ISLAM. Dictionnaire géographique, ethnographique et biographique des peuples musulmans, publiée avec le concours des principaux orientalistes. Livraisons 1 à 3. Aaron Aboud, pages 1-192 (Ouvrage patronné par l'Association Internationale des Académies). Leyde, E.-J. Brill; Paris, Alphonse Picard, 1908.

CORRESPONDANCE RÉGIONALE

Bizerte, le 22 janvier 1910. — Si El Hadi Djilani, notre nouveau caïd, est arrivé samedi dernier par le train de neuf heures du matin. Tous les notables et une foule considérable d'indigènes sont allés le recevoir à la gare. A sa descente du train, il a été reçu par le khalfa, Si Ahmed el Messabeh, qui lui a présenté les notables, le caïd, le muphti, les notaires, etc. Aux souhaits de bienvenue qui lui étaient exprimés il a répondu de la façon la plus aimable. Il s'est ensuite rendu en voiture, d'abord au Contrôle civil, puis au Caidat, où il a reçu les notables indigènes, musulmans et israélites.

Répondant à un discours du président de la Société musulmane de Bienfaisance de Bizerte, qui, avec le Conseil d'Administration, lui souhaitait une cordiale bienvenue, Si El Hadi Djilani a dit qu'il était heureux de constater que les Bizertins avaient compris les bienfaits de l'association, et il a promis à la Société son concours matériel et moral.

Inutile de dire que la population bizertine tout entière a été très heureusement impressionnée par la bonne grâce de son nouveau gouverneur. — Aujourd'hui, notre ancien caïd, Si Mohamed Salah Bacconche, nommé à Béja, est parti par le train de cinq heures du soir. M. le Contrôleur civil, les conseillers municipaux et les notables indigènes l'ont accompagné à la gare. Si Bacconche jouissait ici de la sympathie générale. Aussi, son départ cause-t-il de vifs regrets.

BIBLIOGRAPHIE

LA REVUE DIPLOMATIQUE
Politique, littérature, finances, commerce international
Paraissant tous les dimanches
Fondateur: Auguste Meulemans
Directeur-Rédacteur en chef: Jules Meulemans
Adm^o et Réd^o: 15, b^o Malesherbes, Paris.
Abonnement: France et étranger, un an: 30 fr.
Pays d'outre-mer, un an: 40 fr.
Prix du numéro: 0 fr. 80

SOMMAIRE du numéro du 23 janvier 1910
M. José Perez Caballero, ministre des Affaires étrangères d'Espagne: JULES MEULEMANS.
La semaine: HENRY ROMAIN.
Les élections anglaises: JULES MEULEMANS.
Questions coloniales: L. DUTHIL DE LA TOUQUE.
Mort de M. Delyanni.
Napoléon III et le palais Farnèse: COLOCCI.
Le Livre blanc allemand.
Une entrevue avec M. José Santos Zelaya.
Lettre d'Angleterre: B. DES CH.
Lettre d'Espagne: J.-L. DE T.
Etc., etc.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES
Revue de politique extérieure
Paraissant le 1^{er} et le 16 de chaque mois.
Abonnement annuel: France et Colonies, 15 fr.
Etranger et Union Postale, 20 fr.
La livraison: France, 0 fr. 75; Etranger, 1 fr.
Rédaction et Administration: 19, rue Cassette, à Paris (VI^e)

SOMMAIRE du n^o 310, du 16 janvier 1910
Commandant DAVIS: L'invasion de l'Angleterre par les Allemands. — MAURICE MURET: Le nationalisme italien. — HENRI MARCHAND: Les Etats-Unis et l'Amérique Centrale.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE. — Renseignements politiques. — Renseignements économiques. — Nominations officielles. — Bibliographie. — Livres et Revues.

Cartes et gravures: Carte de l'Amérique Centrale.
Envoi sur demande d'un n^o spécimen gratuit.

Occasion. — A VENDRE, Grand Dictionnaire Larive et Fleury (3 vol. illustrés). — S'adresser chez Spiteri, Libraire, 1, rue de Rome.

CINÉMA-PATHÉ

rue Amilcar
TOUS LES SOIRS
Spectacle à 8 h. 1/2
Matinée les jendis et dimanches à 3 heures
Changement de programme deux fois par semaine

Allez tous voir
THE ROYAL VIEW
(Théâtre Rossini)

Monteur électricien-mécanicien au courant de haute et basse tension désireait trouver place dans mine ou industrie.
S'adresser au bureau du journal.

“Le Siècle”
GRAND JOURNAL POLITIQUE, QUOTIDIEN
12, rue Grange-Batelière
Paris.

LE COURRIER DE LA PRESSE

Bureau de COUPURES DE JOURNAUX
français et étrangers
FONDÉ EN 1889
21, boulevard Montmartre, PARIS (II^e)
= GALLOIS & DEMOGEOT =
Adresse télégraphique: COUPURES-PARIS — Téléphone: 101.50
Le Courrier de la Presse reçoit, lit et découpe tous les journaux et revues et en fournit les extraits sur tous sujets et personnalités.
Service spécial d'informations pratiques pour industriels et commerçants
TARIF: 0 fr. 30 par coupure
Tarif réduit, paiement d'avance, sans période de temps limité: par 100 coupures, 25 fr.; par 250, 55 fr.; par 500, 105 fr.; par 1.000, 200 fr.

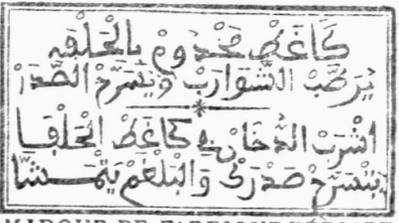
SUPPRESSION TOTALE

PROGRESSIVE MAIS RAPIDE
DE
L'IMPOT DE CAPITATION
dit “Medjba”

LA VIANDE ABONDANTE,
SAINTE, GRASSE A POINT, A BON MARCHÉ
DANS TOUTE L'AFRIQUE DU NORD

La Tunisie, ancienne Irikiya, est un coin béni du globe: l'impérialisme humain, seule, est responsable du mal dont parfois elle souffre.

Prix: 25 centimes
En vente à Tunis chez tous les libraires et à la Papeterie de l'Imprimerie Rapide, et à Bizerte, Sousse et Sfax.



PUR ALFA 100 FEUILLES
ALGERIAN HALFA S'PAPER
SUPERIOR QUALITY

Ce Papier fabriqué en Angleterre avec l'Alfa de la Province d'Oran est hygiénique, il ne dessèche pas la langue et ne fatigue pas la Poitrine

Le gérant: AIME LAPORTE
Tunis — Imp. Rapid 5 rue Saint-Charles

Minoterie du Belvédère

A. ZAUCHE & RAMELLA
BUREAUX: 24, avenue de France — TUNIS
Vente de Semoules & Farines
Achat de Blé toute l'année

SPÉCIALITÉS NASSOUHI

DE RÉPUTATION UNIVERSELLE
ayant obtenu de nombreuses médailles d'or et d'argent: turques, anglaises, françaises, italiennes, espagnoles, belges, etc.

Capsules “Nassouhi” contre la blennorrhagie aiguë et chronique	3 75
Elixir “Nassouhi” tonique, contre les douleurs des menstrues	3 »
Pilules “Nassouhi” stomachiques, toniques et reconstituantes	3 »
Rhumatismol, souverain contre les douleurs rhumatismales	3 »
Sirop Iodo-tonique, phosphaté pour les enfants lymphatiques et rachitiques	2 50
Eau Rajeunissante, enlève les taches de la peau, guérit les engelures et adoucit la peau	2 50
Huile des cheveux, fortifie le cuir chevelu et empêche la chute des cheveux	2 50
Elixir Salsepareille composé, contre la syphilis et l'asthme	2 50
Cachets stomachiques contre les digestions difficiles	2 »
Goudron balsamique contre les maladies de la poitrine	1 50
Pilules laxatives, contre la constipation	1 25
Pilules pectorales, calment la toux et facilitent l'expectoration	1 25
Eau dentifrice, contre la carie et les douleurs dentaires	1 25
Poudre épilatoire	1 25
Collyre “Nassouhi” pour les maladies des yeux	0 75
Capsules “Parisiennes” aphrodisiaques	5 »

Dépôt général: DELLO STROLOGO, rue Saint-Charles, 15, et dans toutes les pharmacies de Tunis.

(1) Voir le Tunisien des 16, 23 et 30 décembre 1909, 6, 13 et 20 janvier 1910.
(2) L'Enseignement public en Tunisie (1888-1906), par L. Machuel, page 78.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Plâtres blanc et gris
Briques à 3 et à 6 trous
Briques pleines
Chaux et Ciments
Tuiles

MERLATON

avenue de Carthage, 28

A TUNIS

Papiers goudronnés
Carreaux en ciment
et faïence
Briques en Mâchefer
Bornes — Bois

DENRÉES COLONIALES

Gros & Demi-Gros

"L'UNION COMMERCIALE"

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Rue de l'Agha, 8 — TUNIS

Mohamed et Ahmed Amor Cammou

A SOUSSE ET A SFAX

Importation, Consignation, Commission

EXPORTATION

de tous les produits tunisiens

MAISON DE CONFIANCE

TRAVAUX TYPOGRAPHIQUES

EN TOUS GENRES

Caractères Arabes pour livres et affiches

Caractères Grecs et caractères Hébreux

SOCIÉTÉ ANONYME

DE

L'IMPRIMERIE RAPIDE

DE TUNIS

Au Capital de 250.000 Fr.

Rue Saint-Charles, 5

Maison fondée en 1888

dans son immeuble

Spécialité de Travaux en "Modern Style"

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société anonyme. Capital 40 millions
Siège social: ALGER
Succursale de Tunis, 8, rue Es-Sadikia, à Tunis
Agences à Sousses et à Bizerte

Opérations de banque — Escompte — Recouvrements. — Ordres de Bourse. — Avances sur titres et sur marchandises. — Garde de titres. — Paiement des coupons. — Paiements télégraphiques. — Chèques et lettres de crédit sur tous pays. — Change de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéance fixe: 1 an à 4 ans, 3%. Dépôts à vue: comptes de chèques avec intérêts.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

L'INDUSTRIE EXTRACTIVE en Tunisie

(MINES ET CARRIÈRES)

Par K. ROBERTY

ouvrage publié sous les auspices de la Direction générale des Travaux publics de la Régence.

RÉSUMÉ:

Géologie de la Tunisie. — L'industrie minière de la Régence (mines et carrières). — Historique et description des concessions de mines et de phosphates en vigueur au 31 mai 1907. — Permis de recherche. — Permis d'exploitation. — Statistiques diverses. — Décrets et arrêtés régissant la matière, etc., etc. — Carte minière de la Régence. En vente à la Librairie Papeterie de l'Imprimerie Moderne, 20, rue Es-Sadikia, à Tunis. Prix: 4 francs par la poste: 4 fr. 50.

L'ABEILLE: Assurances sur la Vie et contre les Accidents de toute nature.
ROYAL: La plus importante Compagnie du monde entier. Assurances contre l'Incendie.
IDEAL: Machine à écriture entièrement visible. La plus parfaite, la plus avantageuse. Machines d'occasion provenant d'échanges.
LE GRINNELL: Extincteur automatique accordant un rabais de 50% sur les primes d'assurance incendie.
Des Courtiers pour Tunis et des Agents dans les localités non représentées sont demandés. Conditions exceptionnelles.
V. PRINZIVALLI, agent général, 28, rue de Portugal, à Tunis.

"LE MONDE"

Cie Française d'Assurances à Primes fixes contre l'INCENDIE et sur la VIE

Siège social: PARIS, 18, rue Le Peletier

CAPITAL et FONDS DE GARANTIE: 90 MILLIONS de francs

VIE Assurances en cas de décès, mixtes simples et combinées. — Assurances à terme fixe, dotales et en cas de vie. — Rentes viagères et nouvelles combinaisons très avantageuses.

INCENDIE Assurances d'immeubles, marchandises, mobiliers, fermes et récoltes. — Assurances contre la foudre et l'explosion des appareils à vapeur, contre le recours des propriétaires, locataires et voisins.

Les polices de la Compagnie "LE MONDE" sont agréées par le Crédit foncier de France et par l'Etat Français

RENSEIGNEMENTS et TARIFS gratuits chez M. G. ATTIA, directeur particulier et inspecteur à Tunis, Passage de Paris, n° 5 (par l'avenue de Paris), et chez les agents régionaux:

M. A. LABALLE, à Bizerte; M. A. DANINGOS, à Sousses; M. A. DARMON, à Sfax; M. S. ENR. QUERZ, à Béja; M. CÉSAR ENRIQUEZ, au Kef; M. V. d'ELLE SCSTERN, à Mahdia; M. IS. SAADA, à Gabès; M. LÉON HANOUEN, à Souk-el-Arba; M. J. SORIA, à Tabarca; MM. E.-N. et V. BENMOUSSA, à Medjez-el-Bab.

MACHINES PARLANTES PERFECTIONNÉES

Disques "EDEN" double face

PUISSANCE — SONORITÉ — CLARTÉ

Répertoire français, arabe, égyptien, algérien et tunisien

FALLA NATAF & FRÈRES

seuls concessionnaires

TUNIS — 5, rue de Rome, 5 — TUNIS

Prix de vente toute concurrence — Catalogue franco



Renseignements généraux

Ligne de Tunis à Bône et la vallée de la Medjerda

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 34	7 25	5 15	1 11	4 19	7 20	Bône
Le Bardo	6 43	7 34	5 24	1 21	4 30	7 29	Duvivier
Manouba	6 52	7 43	5 33	1 23	4 39	7 38	Souk-Ahras
Djérida	7 01	7 52	5 42	1 25	4 48	7 47	Ghardimaou
Tebourba	7 10	8 01	5 51	1 27	4 57	7 56	Souk-el-Arba
Bordj-Toum	7 19	8 10	6 00	1 29	5 06	8 05	Pont-de-Trajan
Medjez-el-Bab	7 28	8 19	6 09	1 31	5 15	8 14	Medjez-el-Bab
Pont-de-Trajan	7 37	8 28	6 18	1 33	5 24	8 23	Bordj-Toum
Souk-el-Arba	7 46	8 37	6 27	1 35	5 33	8 32	Tebourba
Ghardimaou	7 55	8 46	6 36	1 37	5 42	8 41	Djérida
Souk-Ahras	8 04	8 55	6 45	1 39	5 51	8 50	Manouba
Duvivier	8 13	9 04	6 54	1 41	6 00	8 59	Le Bardo
Bône	8 22	9 13	7 03	1 43	6 09	9 08	Tunis

Ligne de Tunis à Bizerte

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 34	11 55	4 19	7 20	5 45	1 3	4 40
Le Bardo	6 43	12 06	4 30	7 29	5 56	1 13	4 51
Manouba	6 52	12 16	4 40	7 38	6 15	1 24	5 02
Djérida	7 01	12 25	4 51	7 47	6 36	1 35	5 13
Bizerte	7 10	12 35	5 01	7 56	6 55	1 46	5 24

Ligne de Tunis à Sousses

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	7 05	11 16	5 16	7 20	6 05	1 06	5 00
Djebel-Djelloud	7 14	11 25	5 25	7 29	6 14	1 15	5 09
Maxoula-Rades	7 23	11 34	5 34	7 38	6 23	1 24	5 18
Saint-Germain	7 32	11 43	5 43	7 47	6 32	1 33	5 27
Hammam-Lif	7 41	11 52	5 52	7 56	6 41	1 42	5 36
Foodouk-Djedid	7 50	12 01	6 01	8 05	6 50	1 51	5 45
Gromballa	7 59	12 10	6 10	8 14	6 59	2 00	5 54
Bir-bou-Rekba	8 08	12 19	6 19	8 23	7 08	2 09	5 63
Enfidaville	8 17	12 28	6 28	8 32	7 17	2 18	5 72
Sousses	8 26	12 37	6 37	8 41	7 26	2 27	5 81

Tunis — Bir-bou-Rekba — Nabeul

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	8 55	4 20	7 45	8 58	4 06	8 34	
Bir-bou-Rekba	9 04	4 30	7 54	9 07	4 16	8 43	
Nabeul	9 13	4 40	8 03	9 16	4 26	8 52	

Ligne de Tunis à Kalaâ-Djerda

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 15	2 03	5 33	9 10	8 40	5 16	8 37
Djebel-Djelloud	6 24	2 12	5 42	9 19	8 49	5 25	8 46
Enfidaville	6 33	2 21	5 51	9 28	8 58	5 34	8 55
El-Kalaâ (halte)	6 42	2 30	6 00	9 37	9 07	5 43	9 04
Les Nassen	6 51	2 39	6 09	9 46	9 16	5 52	9 13
Chayla (halte)	7 00	2 48	6 18	9 55	9 25	6 01	9 22
Smidja (bifurcation)	7 09	2 57	6 27	10 04	9 34	6 10	9 31
El-Aouja (halte)	7 18	3 06	6 36	10 13	9 43	6 19	9 40
Pont du-Fahs	7 27	3 15	6 45	10 22	9 52	6 28	9 49
Tarf-Ech-Chena (halte)	7 36	3 24	6 54	10 31	10 01	6 37	9 58
El-Aouja (halte)	7 45	3 33	7 03	10 40	10 10	6 46	10 07
Sidi-Ayed (halte)	7 54	3 42	7 12	10 49	10 19	6 55	10 16
Gaoufou (halte)	8 03	3 51	7 21	10 58	10 28	7 04	10 25
El-Alboun (halte)	8 12	4 00	7 30	11 07	10 37	7 13	10 34
Sidi-bou-Rouis	8 21	4 09	7 39	11 16	10 46	7 22	10 43
Le Sers	8 30	4 18	7 48	11 25	10 55	7 31	10 52
Les Salines (halte)	8 39	4 27	7 57	11 34	11 04	7 40	11 01
Les Zouaïnes (halte)	8 48	4 36	8 06	11 43	11 13	7 49	11 10
Elba-Ksour	8 57	4 45	8 15	11 52	11 22	7 58	11 19
Chayla (halte)	9 06	4 54	8 24	12 01	11 31	8 07	11 28
Elba-Ksour	9 15	5 03	8 33	12 10	11 40	8 16	11 37
Alr-Mesria	9 24	5 12	8 42	12 19	11 49	8 25	11 46
Fedj-et-Tameur (bifurc.)	9 33	5 21	8 51	12 28	11 58	8 34	11 55
Qued-Sarrath (bifurc.)	9 42	5 30	9 00	12 37	12 07	8 43	12 04
Kalaâ-Djerda	9 51	5 39	9 09	12 46	12 16	8 52	12 13

Embranchement du Kef

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 13	1 06	7 19	6 25	1 15	7 31	10 54
Gaoufou	6 22	1 15	7 28	6 34	1 24	7 40	11 03
Les Salines (bifurc. Kalaâ-Djerda)	6 31	1 24	7 37	6 43	1 33	7 49	11 12
Lorbeuse	6 40	1 33	7 46	6 52	1 42	7 58	11 21
Zafrene	6 49	1 42	7 55	7 01	1 51	8 07	11 30
Le Kef	6 58	1 51	8 04	7 10	2 00	8 16	11 39

Ligne de Tunis à Hammam-Lif

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	5 50	6 45	8 40	11 45	11 45	2 15	2 50
Djebel-Djelloud	5 59	6 54	8 49	11 54	11 54	2 24	2 59
Mégrine (arrêt)	6 08	7 03	8 58	12 03	12 03	2 33	3 08
Maxoula-Rades	6 17	7 12	9 07	12 12	12 12	2 42	3 17
Saint-Germain (arrêt)	6 26	7 21	9 16	12 21	12 21	2 51	3 26
Hammam-Lif	6 35	7 30	9 25	12 30	12 30	3 00	3 35

Embranchement de Zaghouan

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 05	5 38	5 18	4 17	6 05	5 38	5 18
Souk-El-Arba (bifurc. Kalaâ-Djerda)	6 14	5 47	5 27	4 26	6 14	5 47	5 27
Moghrane	6 23	5 56	5 36	4 35	6 23	5 56	5 36
Zaghouan	6 32	6 05	5 45	4 44	6 32	6 05	5 45

Embranchement du Slata

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 05	5 38	5 18	4 17	6 05	5 38	5 18
Fedj-et-Tameur (bifurc. Kalaâ-Djerda)	6 14	5 47	5 27	4 26	6 14	5 47	5 27
Djerissa	6 23	5 56	5 36	4 35	6 23	5 56	5 36
Tadjerouine	6 32	6 05	5 45	4 44	6 32	6 05	5 45
Slata	6 41	6 14	5 54	4 53	6 41	6 14	5 54

Embranchement de Kalaâ-es-Senam

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 05	5 38	5 18	4 17	6 05	5 38	5 18
Qued-Sarrath (bifurcation)	6 14	5 47	5 27	4 26	6 14	5 47	5 27
Majouba	6 23	5 56	5 36	4 35	6 23	5	